

PAS DE CENTRALE EN BASSE AUTOMNE

www.pasdecentrale.fr
www.basseautomne.fr



Franck Deboise
Président de l'association

M. le Sénateur Philippe Marini
Mairie de Compiègne
60200 Compiègne

Le 13 décembre 2010

Monsieur Le Sénateur,

Alors que les unes après les autres des communes et des collectivités prennent position¹ contre le projet de centrale au gaz de Verberie, vous continuez à défendre ce projet sans que nous en comprenions la raison.

Ainsi, depuis cet été, vous avez reçu plusieurs centaines de cartes postales d'habitants de la région, qui vous demandaient de les aider à mettre un terme à ce projet.

Au lieu de cela, un très grand nombre d'entre eux nous ont informés avoir reçu de votre part une réponse, à en-tête de l'ARC, en soutien au projet de Direct Energie, qui les a profondément choqués.

Nous avons souhaité vous apporter à nouveau un certain nombre d'éclairages sur ce dossier.

Contrairement à l'idée reçue que vous reprenez, le projet actuel est bien au-delà de nos besoins d'approvisionnement en matière de fourniture d'énergie. Le rapport du bureau Horizons² le démontrait dès septembre 2009. Les bilans prévisionnels de RTE³ tablent à l'horizon 2015 sur une puissance en centrales au gaz de 5,9 GW pour sécuriser notre approvisionnement, alors qu'avant même de considérer Verberie le parc engagé représente déjà une puissance de 6,7 GW.

Quand à la région Picardie, elle est totalement à l'abri des coupures d'électricité, comme le disait le Directeur Régional de RTE dans la presse⁴ en février 2009.

Enfin le remplacement des centrales au charbon dont la fermeture est programmée par la feuille de route de Jean-Louis Borloo en décembre 2009 (l'arrêté du 15 décembre 2009 auquel vous vous référez) nécessitait la mise en service de 8 à 9 unités de centrales au gaz. Or les mises en service ou le parc décidé depuis cette date, représentent déjà 12 unités⁵.

Bien évidemment, cette centrale accroîtrait de manière considérable nos émissions de CO₂ : 2.604.000 tonnes par an selon le dossier de l'enquête publique, soit l'équivalent du quota de CO₂ de toutes les industries picardes inscrites au PNAQ (Plan National d'Allocation des Quotas de CO₂), soit 2.638.000 tonnes.

Est-ce raisonnable, à l'heure où la mise en application sur le terrain de la loi sur le Grenelle de l'Environnement nous oblige à engager dans chaque région un plan Energie-Climat, qui doit nous guider dans la sobriété en consommation d'énergie (- 20%), dans la limitation de nos émissions de gaz à effet de serre (- 20 %) et dans le développement des énergies renouvelables ?

Ainsi aujourd'hui une région de l'Oise, le pays Sources et Vallées autour de Noyon, qui estime émettre 600.000 tonnes par an, vient d'entamer la mise en œuvre de ce plan⁶, avec pour objectif de réduire de 20% ses émissions de CO₂, soit 120.000 tonnes. Le pays Compiégnois qui nous est si cher doit-il être le mauvais élève de la classe en réduisant à néant l'investissement que vont réaliser les collectivités qui nous environnent ?

Si cette installation est « classée pour la protection de l'environnement » (ICPE), c'est bien parce que, selon la loi, elle fait partie des installations « qui peuvent présenter des dangers ou des inconvénients soit pour la commodité du voisinage, soit pour la santé, la sécurité, la salubrité

publiques, soit pour l'agriculture, soit pour la protection de la nature et de l'environnement, soit pour la conservation des sites et des monuments »

Quels que soient les contrôles des pouvoirs publics, le risque sanitaire resterait très présent pour les populations environnantes. Le monde médical s'est mobilisé, et plus de 80 professionnels de santé de la région ont déjà signé à ce jour une lettre ouverte⁷ qui nous alerte à la fois sur les risques de maladies respiratoires sur le long terme, mais aussi sur les risques immédiats et permanents de propagation de la légionellose par les 16 tours aérorefrigérantes qui vaporiseraient dans notre air l'incroyable quantité de 20.000 tonnes d'eau par jour.

En tout état de cause, tous les contrôles de l'Etat n'empêcheront pas, une fois l'installation en service, que le corridor écologique sur lequel Direct Energie projette d'installer cette centrale, jugé d'importance majeure par tous les experts environnementaux indépendants consultés, notamment la plus haute autorité régionale en la matière (le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Picardie), ou encore le Muséum National d'Histoire Naturel, à Paris, serait irrémédiablement détruit⁸.

2010, année de la biodiversité : le pays compiégnais doit-il, là encore, être le mauvais élève de la classe ?

Rappelons pour finir que l'emploi est très loin d'être au cœur des préoccupations des promoteurs du projet. Direct Energie a informé les habitants de la région en réunion publique que le nombre d'emplois locaux créés pourrait se monter à 5 personnes ! La centrale au gaz de Pont-sur-Sambre, de technologie équivalente, avec un effectif de 35 personnes, a créé ... 1 emploi local.

Tout cela bien entendu, a déjà été porté à votre connaissance, notamment lors de votre réunion avec toutes les associations le 16 janvier 2010 en mairie de Compiègne. Il est dommage que votre écoute ait été insuffisante et que vous reproduisiez aujourd'hui les mêmes erreurs d'analyse sur ce dossier.

Nous sommes aussi surpris que vous repreniez à votre compte le projet dit de « renaturation » de la décharge Néry-Saintines, que Direct-Energie a proposé de mettre en œuvre pour « compenser » les effets destructeurs de sa centrale sur l'environnement.

Cette fausse bonne idée a particulièrement surpris les riverains de cette décharge qui connaissent bien mieux ce dossier que Direct Energie, car elle va à l'encontre des recommandations de l'ADEME qui suit depuis son origine les problèmes de pollutions de ce site. Si Direct Energie et les maires concernés avaient pris le temps de consulter les experts sur le sujet, ou simplement de jouer la concertation avec les associations, ils auraient constaté que le compte rendu de la CLIS (commission de suivi) de janvier 2009 souligne déjà qu'une opération de recouvrement de la décharge ne pourrait qu'aggraver la situation actuelle en restreignant la capacité naturelle de lessivage des déchets toxiques par les eaux de pluie. Cette information a été transmise à la presse régionale qui s'en est récemment fait l'écho.

D'aucuns disent que Direct Energie y verrait surtout l'opportunité de se débarrasser à peu de frais des gravats qui seraient générés par les travaux de la centrale....

Je me permets en outre de vous informer que notre association a entamé une procédure administrative à l'encontre du Président de la CCBA (Communauté de Communes de la Basse-Automne), et Maire de Verberie, car le processus de décision sur ce projet de « renaturation » n'a fait l'objet d'aucun compte-rendu, que ce soit dans les mairies concernées ou dans la communauté de communes, qu'aucun des représentants à la CCBA n'a su nous dire à ce jour dans quelle instance avait eu lieu le débat ou quelle était la nature du contrat passé avec Direct-Énergie.

Devons-nous ajouter que, contrairement à l'idée que vous en avez, la communication et la concertation ne sont pas le fort de nos représentants à la CCBA ?

Je vous rappelle que le projet de centrale, décidé en janvier 2008, a été totalement occulté pendant la campagne municipale de mars 2008 et n'a été porté à la connaissance du public que grâce à une fuite dans la presse ; que Direct Energie a utilisé les services d'un cabinet de « communication », Alter et Go, qui sur son site internet, remet en cause les bienfaits de la loi de 2002 sur la concertation et vante ses compétences dans la manipulation de l'opinion à grande échelle ; que ce même cabinet avait, par exemple, mis en place un dispositif pour enregistrer la

prise de parole des habitants lors des réunions publiques, et a cherché à noyauter le site internet de notre association⁹.

Monsieur le Sénateur, la rencontre du 16 janvier 2010 nous avait donné l'occasion d'aborder toutes ces questions. A l'époque vous nous aviez dit que vous n'étiez « pas compétent techniquement sur le sujet ».

Nous vous l'accordons.

Vous nous aviez répété que vous souteniez Patrick Floury, maire de Verberie, « parce que c'était votre ami ». Ce sentiment, honorable en d'autres circonstances, accrédite malheureusement, aux yeux des citoyens que nous sommes, l'idée que les positions sur un sujet d'une telle ampleur pourraient ne pas être guidées par le seul service de l'intérêt général.

En 2001, vous avez fermement combattu le projet de 3ème aéroport dans la région car, selon vos arguments, ce projet n'aurait fait que dégrader l'attractivité et la qualité de vie de notre région sans pour autant apporter de réels bénéfices en termes de développement économique. A l'époque, vous aviez "d'autres ambitions pour Compiègne et pour l'Oise".

Aujourd'hui, le projet de Direct Energie, aux portes de l'agglomération compiégnnoise, si vous en avez bien pris la mesure, avec ses impacts environnementaux immédiats violents et ses conséquences sanitaires à plus long terme qui posent questions, n'appelle-t-il pas les mêmes conclusions ?

L'ensemble des habitants du sud-Compiégnois, les quelques centaines qui vous ont écrit, mais aussi les autres, membres ou non de nos associations, aimeraient comprendre le sens d'une telle obstination à soutenir le projet de centrale de Direct Energie.

Dans l'attente de cette réponse,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Sénateur, l'expression de mes salutations distinguées.

Franck Deboise

Président de Pas de Centrale en Basse-Automne

¹ Liste des communes ayant délibéré contre la centrale www.basseautomne.fr/cartepositions.pdf

² Rapport du bureau Horizons www.basseautomne.fr/horizons-ccg.pdf

³ Bilan prévisionnel RTE www.basseautomne.fr/doc/rte-bilanprev2009.pdf

⁴ Interview du Directeur Régional de RTE www.basseautomne.fr/courrierpicard-19-02-10.jpg

⁵ Le développement incontrôlé des centrales au gaz www.basseautomne.fr/regulationccg.pdf

⁶ Plan Energie-Climat du pays Sources et Vallées www.basseautomne.fr/doc/planenergieclimat.pdf

⁷ Lettre ouverte des professionnels de santé www.basseautomne.fr/lettreprofsante.pdf

⁸ Avis négatif n°2009-3 du CSRPN www.basseautomne.fr/csrrpn-2009-3.pdf

⁹ Les méthodes d'Alter et Go www.basseautomne.fr/mail3.htm